VETLIFE SRL - Conditions générales de vente

Les prestations vétérinaires sont payables comptant, le jour même.

Toute somme impayée par le client à l'échéance produira, de plein droit, un intérêt de retard au taux directeur majoré de 8% visé à l'article 5, al.2, de la loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales.

Elle sera en outre majorée, de plein droit, d'une indemnité forfaitaire de

a) 20,00 € si le montant restant dû est inférieur ou égal à 150 €

b) 30,00 € augmentés de 10% du montant dû sur la tranche comprise entre 150,01 et 500,00 € si le montant restant dû est compris entre 150,01 et 500,00 €

c) 65,00 € augmentés de 5% du montant dû sur la tranche supérieure à 500,00 €, avec un maximum de 2.000,00 € si le montant restant dû est supérieur à 500,00 €

Ces montants sont appliqués automatiquement conformément à la loi.

Pour toute question concernant la facturation : hellovetlife@gmail.com

L'équipe du Centre Vétérinaire VETLIFE